

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/03/2022

Réuni le : 22/03/2022

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/03/2022

Réuni le : 22/03/2022

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2022
Réuni le : 22/03/2022
Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention DSDEN:
M. le Principal propose de signer une convention avec le Département du Var et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var relative à l'utilisation des locaux et des équipements.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan de prévention de la violence

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/03/2022

Réuni le : 22/03/2022

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-8, R.421-20, R.421-47
- les travaux préparatoires du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte un plan de prévention de la violence

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

M. le Principal invite M. Asnard à présenter le plan de prévention de la violence et du harcèlement.

M. Asnard indique que dans le cadre des engagements pris par l'établissement à travers du programme PHARE 1, de lutte contre toutes les formes de harcèlement, il est prévu la mise en place d'un plan de prévention de la violence et du harcèlement.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. Après avoir été expérimenté pendant 2 ans dans 6 académies, il a été généralisé à partir de cette année scolaire. Il est fondé sur 8 piliers

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Au niveau de notre collège, 5 personnes ressources volontaires ont été formées durant 4 journées de stage (M Asnard, M Lambert, Mme Brandini, Mme Braun et Mme Bachet) ainsi que le Principal.

Nous avons élaborés 2 documents un PPVH (Plan de Prévention de la Violence et du Harcèlement) et un protocole de prise en charge par la cellule BEK (Bien Etre à Karr) que je vais vous présenter.
Présentation du PPVH

Tout d'abord un protocole interne de gestion des situations de harcèlement (voir annexe 3). M. Asnard détaille le fonctionnement de ce protocole qui a été déjà mis en application avec un taux de réussite prometteur, puisque sur 10 situations, 9 ont pu être résolues.

Présentation du protocole BEK (Bien être à Karr)

Quelques précisions sur la cellule BEK. La cellule BEK établit avec l'élève un climat de confiance. Elle n'a pas pour rôle de prendre des san

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0